

Comment la Fédération régule les espèces exotiques envahissantes

Environnement. Depuis 2007, la Fédération de la faune et de la chasse organise, plusieurs fois par an, des chasses conventionnées par les provinces Sud et Nord. L'an prochain, elle va élargir son champ d'action à Maré et propose d'intervenir sur des domaines privés.

« **S**ur le territoire, nous sommes confrontés à des espèces exotiques envahissantes, introduit Pascal Fort, directeur de la FFCNC. Ce sont des animaux introduits par l'homme qui causent des dégâts sur la faune et la flore locales. Les plus courants sont les cerfs, cochons, chats, chiens et lapins. Le montant des dégâts estimés s'élève à 1,8 milliard de francs par an. De fait, depuis 2007, les provinces nous sollicitent en tant que prestataire de services, sous la forme de conventions, pour mettre en place des actions de régulation voire d'éradication sur des aires protégées ou sensibles afin de limiter leur impact sur l'environnement. Le budget attribué par la province Sud cette année est de 10 millions de francs. Celui de la province Nord, de 5,5 millions de francs. »

En province Sud, la FFCNC intervient au parc des Grandes Fougères, sur l'îlot Leprédour et à Foniboya. Sans oublier le Grand Sud où les actions sont menées sur près de 40 000 hectares répartis en plusieurs sites dont les chutes de la Madeleine, le cap N'Dua et le parc de la rivière Bleue. En province Nord, la fédération intervient sur la presqu'île de Pindaï, sur le site de la Néoué et sur une partie de la Chaîne centrale dans la tribu de Ouengo. « Pour la première fois, début 2017, nous entamerons des actions à Maré. L'objectif étant à la fois d'y structurer le milieu chasse et d'aider à mettre en place des actions de régulation du cochon exclusivement. »

À chaque aire protégée sa convention

Chaque année, le nombre d'actions de régulation est déterminé par les provinces selon la densité des animaux présents sur les aires protégées puis en fonction de l'accessibilité, certains sites étant ouverts au grand public. « Sur l'îlot Leprédour, la province nous demande



Photo FFCNC

Chasse d'éradication de cerfs organisée à Pindaï, en mai dernier, dans un parc de 75 hectares faisant l'objet d'un programme de replantation de forêt sèche par la province Nord. Cette journée-là, 19 chasseurs, dont 8 rabatteurs et quelque 12 chiens, ont prélevé trois cerfs du milieu.

d'organiser deux battues cerfs et quatre battues lapins par mois pour préserver la forêt sèche déjà impactée, raconte Pierre Aubé, président de la FFCNC. Pour ces actions, organisées sur une journée, nous faisons appel à une cinquantaine de chasseurs et rabatteurs, accompagnés de leurs chiens. En moyenne, nous prélevons 25 cerfs par battue. »

Les résultats sont, quant à eux, spécifiques à chaque site. Les endroits les moins touchés sont ceux situés dans le Grand Sud du fait du nombre limité d'habitations environnantes et de l'absence de stations d'élevage. Ce qui n'est malheureusement pas le cas, par exemple, du parc des Grandes Fougères, entouré par des habitations et des réservoirs à cerfs et ce malgré les actions de la FFCNC. C'est pourquoi, la fédération souhaite

désormais élargir le champs des possibles en proposant aux agriculteurs, éleveurs et autres propriétaires terriens d'entreprendre bénévolement des actions de régulation sur demande. « Aujourd'hui, nous constatons qu'à l'échelle du pays, notre implication ne couvre pas tant de surfaces que ça même si elle est conséquente en nombre d'actions menées et d'animaux chassés. C'est pourquoi nous proposons de mettre nos compétences à disposition des particuliers avec des chasseurs formés à la sécurité, assurés et encadrés par notre fédération, précise Pascal. L'idée est de diversifier les zones de chasse pour nos membres et d'aider à réguler les problèmes de surpopulation à plus petite échelle. »

Émilie Harang
emilie.harang@lnc.nc

DATES DES PROCHAINES CHASSES DE RÉGULATION DE LA FFCNC

Au parc des Grandes Fougères :

Mardi 6 décembre
Mardi 20 décembre

Au parc de la rivière Bleue :

Dimanche 4 décembre
Lundi 5 décembre
Dimanche 18 décembre
Lundi 19 décembre

Pour toute inscription ou renseignement, contactez la FFCNC au 285 785 ou par mail : info@ffcnc.nc ou à directeur@ffcnc.nc.